

Personnel de stand

Nous aimerions un offre sans engagement de notre part pour le personnel de stand.

Nous vous mettons volontiers en relation avec des personnels de stand qualifiés pour différentes missions:

- Hôtes/hôtesse de stand
- Traducteurs/trices
- Traducteurs/trices simultanée/es diplômés
- Accompagnateurs/trices accueil / service/bar
- Hôtes/hôtesse de vente
- Représentants/tes, conseillers/ères
- Mannequins

Quantité	Unité	Prestation	Prix / Unité	Code
	pce	Nous avons besoin de personnel de stand. Veuillez nous contacter.	Offre	690.151

Responsable

Nom _____ Halle _____

Téléphone _____ Stand _____

Lieu _____ Date _____

E-mail _____

Signature
obligatoire _____

Adresse de l'exposant:

5 S-HP

Dispositions générales applicables à la commande de personnel de stand

Commande

Ce formulaire de commande sera transmis à une société partenaire de MCH Exhibitions spécialisée dans le placement de personnel. Suite à l'envoi du formulaire de commande, les exposants seront directement contactés par cette société qui leur soumettra une offre. La confirmation de cette offre par l'exposant rend le contrat de placement de personnel exécutoire dans toutes ses parties. La facturation du placement de personnel est effectuée par MCH Exhibitions.

Autorisations d'accès

Il appartient à l'exposant de s'assurer que son personnel de stand dispose d'une autorisation d'accès (carte d'exposant).

Rapports de travail

L'exposant est tenu de signer chaque jour les rapports de travail du personnel de stand servant à justifier les heures de travail effectuées. Les rapports de travail sont mis à disposition.

Réclamations

Toute réclamation concernant le travail du personnel auxiliaire doit être déposée au plus tard 2 heures après le début de la mission. En cas de réclamation dûment justifiée, la direction de la Foire s'engage à assurer sans délai un remplacement aux conditions stipulées par le contrat.

Résiliation du contrat

Si l'exposant renonce au contrat, la prestation sera dans tous les cas facturée intégralement.

Responsabilité

MCH Exhibitions n'ont aucun pouvoir, que ce soit en matière de prestations sociales, d'obligation de surveillance ou de direction, vis-à-vis du personnel de stand, et elles déclinent toute responsabilité concernant ses actes.

Tarifs

Les prix correspondent aux tarifs habituellement pratiqués sur la place par les entreprises de travail temporaire. Un supplément de 25 % sera perçu à partir de 20 h 00. Aucun supplément ne sera demandé pour le samedi, le dimanche ou les jours fériés. Le forfait minimum imposé est de CHF 100.-

Annulation

En cas d'annulation de la commande par l'exposant, celui-ci sera tenu de verser une indemnité pour frais d'annulation. Le montant de l'indemnité est fixé:

jusqu'à 4 semaines avant la manifestation:	sans frais
3 semaines avant la manifestation:	50% du prix
2 semaines avant la manifestation:	100% du prix

Les annulations doivent être faites dans chaque cas par écrit (courriel ou télécopie).

Renseignements

MCH Exhibitions
Tél. +41 58 206 27 31
E-mail info@ilmac.ch